



**Confédération  
des syndicats nationaux**

*Avis de la  
Confédération des syndicats nationaux (CSN)  
sur d'éventuelles négociations  
en vue d'un accord de libre-échange  
avec les membres du Partenariat transpacifique (PTP)*

14 février 2012

Confédération des syndicats nationaux (CSN)  
1601, avenue De Lorimier  
Montréal (Québec)  
Canada H2K 4M5  
Téléphone : 514 598-2271  
Télécopieur : 514 598-2052  
Web : [www.csn.qc.ca](http://www.csn.qc.ca)

## Table des matières

Introduction.....	5
Le contexte .....	5
Beaucoup de questions, peu de réponses.....	6
Pour un processus de négociation misant sur la transparence et la participation .....	7
Pour un commerce juste et équitable .....	8
L'investissement .....	9
Les marchés publics.....	10
Les services .....	10
L'environnement.....	10
La politique agricole.....	11
Le droit du travail .....	11
Conclusion .....	12



## ***Introduction***

La Confédération des syndicats nationaux est la deuxième centrale syndicale en importance au Canada. Elle représente plus de 300 000 travailleuses et travailleurs regroupés dans plus de 2 100 syndicats œuvrant dans l'ensemble des secteurs d'activités économiques, privés et publics.

La CSN est affiliée à la Confédération syndicale internationale (CSI) et participe aux travaux de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (Trade Union Advisory Committee – TUAC). La CSN œuvre pour une société démocratique, solidaire, juste et équitable. Nous revendiquons des politiques économiques et sociales qui favorisent la création d'emploi de qualité, qui respectent les droits des travailleuses et travailleurs, qui améliorent leur qualité de vie dans le respect de l'environnement. Dans cette perspective, la CSN s'intéresse aux évolutions du commerce international ainsi qu'à la négociation d'accords commerciaux.

D'entrée de jeu, nous souhaitons souligner que la CSN n'est pas opposée aux échanges commerciaux. Notre économie est dépendante des marchés extérieurs et plusieurs entreprises développent des emplois grâce à leurs exportations. Cette nécessité ne doit pas pour autant occulter les conséquences néfastes de plusieurs accords commerciaux actuels. Les nouvelles générations d'accords vont bien au-delà de la réduction, voire de l'élimination des tarifs ou des quotas touchant le commerce de produits finis. Elles s'étendent à des domaines (services, marchés publics, investissement, propriété intellectuelle, agriculture) qui ont des incidences significatives sur les marges de manœuvre des gouvernements en matière de développement économique et social, de réglementation ou de protection de la santé publique et de l'environnement. Ces accords ont aussi des répercussions considérables sur les conditions de vie et de bien-être de l'ensemble de la population.

Les commentaires qui suivent ne couvrent pas l'ensemble des enjeux touchant une éventuelle négociation d'un accord de libre-échange avec les pays membres du Partenariat transpacifique (PTP). Nous insisterons sur les principes, qui selon nous, doivent guider le gouvernement dans ses démarches. Nous comptons toutefois suivre attentivement l'évolution de ce dossier et intervenir, seuls ou en coalition avec d'autres organisations syndicales touchés par ce projet d'accord, tout au long du processus.

## ***Le contexte***

Le 13 novembre dernier, lors du Sommet des dirigeants du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), le gouvernement du Canada a signifié son désir de se joindre aux négociations pour la mise en place d'un Partenariat transpacifique. Dans la foulée de cette annonce, le gouvernement canadien a lancé le 31 décembre dernier un processus de consultation afin de recueillir les points de

vue des parties intéressées, société civile, organisations non gouvernementales, entreprises, provinces et territoires.

Le Partenariat transpacifique compte présentement neuf pays : l'Australie, le Brunéi Darussalam, le Chili, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour, le Vietnam et les États-Unis. Outre le Canada, le Japon et le Mexique ont aussi exprimé leur intérêt à prendre part aux négociations. Selon les données du gouvernement canadien, ces douze pays représentent un marché potentiel de près de 800 millions de personnes pour un PIB combiné de 25,7 billions de dollars. Ce projet, qui a pour objectif de créer la plus vaste zone de libre-échange au monde, est ambitieux. Les parties visent un accord dynamique (*living agreement*) qui permettrait à l'ensemble des pays de la région Asie-Pacifique de se joindre à l'accord. La Chine est évidemment dans la mire, mais on pense aussi à la Russie, à l'Indonésie et aux Philippines.

Les négociations ont débuté en 2010. À ce jour, neuf rondes de négociations ont été complétées et la dixième ronde est prévue du 1<sup>er</sup> au 9 mars 2012 à Melbourne en Australie. Le Canada se joindra donc à une négociation déjà bien engagée et balisée, ce qui aura nécessairement des incidences sur son pouvoir d'influence. Cela dit, la participation du Canada n'est pas acquise. Le gouvernement devra s'engager dans une démarche de consultation bilatérale avec l'ensemble des pays membres du Partenariat. Il devra obtenir de chacun d'eux un consentement formel à son inclusion.

### ***Beaucoup de questions, peu de réponses***

Présentement, nous n'avons aucune idée des positions et engagements que défendra le Canada vis-à-vis des autres pays, ni des exigences que ces derniers soumettront. Afin de suivre adéquatement l'évolution du dossier et de pouvoir intervenir de façon adéquate, la CSN demande au gouvernement de rendre publiques ces informations à mesure qu'elles seront disponibles.

La conclusion d'un accord de libre-échange entre les pays membres du Partenariat transpacifique et le Canada aura des impacts significatifs sur l'économie et la société canadienne. Malheureusement, le gouvernement n'a soumis aucune étude évaluant, entre autres, les retombées économiques par secteurs d'activité ainsi que les impacts sur l'emploi, les salaires et l'environnement.

Or, ces études sont indispensables. Sans elles, il est impossible d'évaluer les retombées d'un éventuel accord de libre-échange sur la base des gains, mais aussi des pertes potentielles pour l'économie et les travailleuses et travailleurs<sup>1</sup>. Le projet d'accord présentement sur la table concerne des pays avec des stades et des stratégies de développement très différents. À côté d'une puissance économique dominante comme les États-Unis ou d'un joueur important dans la finance comme Singapour, figurent des économies soit émergentes comme le

---

<sup>1</sup> CSI, *Les syndicats et les accords bilatéraux. Ce qu'il faut et ne faut pas faire*, janvier 2008.

Vietnam et la Malaisie, soit peu développées comme le Pérou. D'autres, comme le Canada et l'Australie, ont des économies diversifiées. Toutefois, l'exploitation des ressources naturelles y occupe une place de plus en plus importante.

Sur le plan du respect des droits syndicaux et humains, les disparités sont aussi manifestes et, dans certains cas, troublantes. Par exemple, la Confédération syndicale internationale a dénoncé plusieurs manquements au respect des droits syndicaux et des droits de la personne au Brunei ou au Vietnam. Un rapport américain sur les droits humains (*The State Department's 2010 Report on Human Rights Practices*) souligne que le gouvernement vietnamien interdit aux travailleurs d'adhérer à un syndicat autonome, ou d'en former un. Ceci est sans compter la répression exercée sur les mouvements d'opposition et le nombre important d'arrestations politiques. Le gouvernement canadien ne peut ignorer ces enjeux.

Cet accord viendra aussi se superposer à des ententes déjà existantes. Le Canada a déjà des accords de libre-échange avec des pays prenant part ou désirant se joindre aux négociations : le Pérou, le Chili, mais aussi les États-Unis et le Mexique avec lesquels nous avons déjà l'ALENA. Nos voisins américains ont quant à eux des accords de libre-échange avec l'Australie, Singapour, le Chili et le Pérou<sup>2</sup>.

Plusieurs de ces accords ont été critiqués, notamment au regard des règles entourant la protection des investisseurs. Dans plusieurs cas, l'impact négatif sur la création d'emplois de qualité a été établi. Comment les accords existants seront-ils harmonisés? Qu'advient-il de l'ALENA si le Mexique et le Canada participent aux négociations? Un accord plus large est-il propice à un relèvement des standards et à davantage de protection pour les travailleurs? Quels sont les avantages supplémentaires d'un tel accord pour le Canada? Avant de s'engager dans des négociations, le gouvernement canadien doit répondre à ces questions.

### ***Pour un processus de négociation misant sur la transparence et la participation***

Le gouvernement doit changer sa façon de faire en matière de négociation commerciale. Il doit favoriser une réelle participation des organisations de la société civile, incluant les organisations syndicales et fournir toute l'information pertinente pour un débat éclairé.

Force est de constater qu'en cette matière la feuille de route du gouvernement canadien n'est guère reluisante. L'actuelle négociation avec l'Union européenne en vue d'un Accord économique et commercial global (AECG) nous fournit un triste exemple du déficit démocratique entourant les négociations commerciales au Canada. Le gouvernement refuse de dévoiler les positions canadiennes ainsi que les textes qui font l'objet de négociation. Nous savons toutefois qu'il n'hésite pas à mettre dans le coup certains dirigeants d'entreprises et d'organisations patronales.

---

<sup>2</sup> *Chroniques commerciale américaine*, bulletin d'information, 23 mars 2010.

Le commerce international ne concerne pas que les entreprises. Les parlementaires sont tenus à l'écart du processus. Ils n'interviendront que sur la mise en œuvre, une fois l'accord conclu.

En plus d'entacher la légitimité démocratique de ces accords, cette façon de faire empêche tout débat constructif. Elle limite notre capacité à intervenir efficacement et à influencer les résultats à toutes les étapes du processus.

La présente consultation n'a rien pour nous rassurer sur la suite des choses. Malgré l'étendue des enjeux, le gouvernement s'en remet à une consultation en ligne avec un délai serré. Nous ignorons à qui s'adressent nos commentaires et comment ils seront traités. Le gouvernement n'a produit aucun document à l'appui de la consultation, et nous renvoie à des sources américaines où, évidemment, il est impossible de trouver des informations en français.

La CSN demande au gouvernement d'organiser sur une base régulière de véritables consultations avec l'ensemble des organisations de la société civile, dont les organisations syndicales. Des séances sporadiques d'information organisées avec les négociateurs en chef sont insuffisantes. De plus, afin d'assurer une participation informée, le gouvernement doit rendre public l'ensemble de l'information pertinente (positions, engagements, textes faisant l'objet de négociation).

### ***Pour un commerce juste et équitable***

Nous avons mentionné que les négociations entre les pays membres du PTP étaient déjà bien engagées. Le cadre de discussion convenu entre les parties contient plusieurs éléments inquiétants. Les similitudes avec l'ALENA sont indéniables en dépit du fait que cet accord est présenté comme étant novateur et répondant aux défis du 21<sup>e</sup> siècle.

Or, le modèle de l'ALENA n'est justement pas un modèle à reproduire, ni la façon d'aborder les négociations commerciales. Un changement de cap s'impose. Une étude conjointe récente de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) confirme ce que nous soutenons depuis de nombreuses années : les résultats positifs de la libéralisation des échanges sur l'emploi et le niveau de vie de l'ensemble de la population sont loin d'être un automatisme<sup>3</sup>. L'interdépendance accrue des économies génère aussi son lot de perdants (secteurs, entreprises et salarié-es). À ceci, s'ajoute le fait que les gouvernements se privent délibérément de leviers d'intervention économique à la faveur d'une protection induite des investissements étrangers.

Sans faire une revue exhaustive de tous les domaines couverts dans le projet d'accord de libre-échange transpacifique, nous commentons ici certains aspects que nous jugeons prioritaires. Nos observations rejoignent ceux émis par la

---

<sup>3</sup> OMC et OIT, *Making Globalization Socially Sustainable*, 2011



Confédération syndicale internationale et des organisations syndicales affiliées de plusieurs pays prenant part aux négociations<sup>4</sup>.

### ***L'investissement***

Depuis la signature de l'ALENA, les accords commerciaux négociés par le Canada contiennent des dispositions visant à protéger les investisseurs étrangers et incluent des procédures de résolution de différends entre un investisseur étranger et l'État. Or, les preuves s'accumulent voulant que d'une part, ces dispositions soient discriminatoires à l'égard des investisseurs locaux, et d'autre part, qu'elles limitent le pouvoir des gouvernements en matière de politiques publiques et de réglementation. Devant les menaces de poursuites, des gouvernements s'abstiennent de légiférer et de prendre des mesures favorisant les entreprises locales et la création d'emplois, ou visant la protection sociale et environnementale. Certains diront que c'est justement le but : éliminer les incitations à l'intervention gouvernementale et favoriser le libre marché. Or, cette façon de voir ne profite qu'aux entreprises et à leurs actionnaires et non à l'ensemble de la société. D'autant plus qu'il est loin d'être établi que ces dispositions provoquent une hausse des investissements étrangers.

À la fin 2010, le gouvernement canadien avait payé près de 160 millions de dollars en dommage à des investisseurs étrangers, sans compter les millions de dollars dépensés en frais de justice<sup>5</sup>, en vertu du chapitre 11 sur l'investissement de l'ALENA. Il s'agit d'un véritable détournement de fonds publics.

Le gouvernement doit bannir de ses accords commerciaux toutes dispositions permettant aux investisseurs étrangers de poursuivre les gouvernements. Il pourra s'inspirer en cela de l'accord de libre-échange conclu en 2004 entre l'Australie et les États-Unis qui ne contient pas ce genre de dispositions. Il doit aussi s'assurer que les investisseurs étrangers n'obtiennent pas de droits supérieurs à ceux des investisseurs locaux. La politique commerciale doit appuyer, et non empêcher, le déploiement de politiques de soutien aux industries, aux régions et aux communautés locales, à la création d'emplois de qualité et à la protection de l'environnement. Bref, elle ne doit pas freiner l'action gouvernementale et ne servir que les intérêts des grandes entreprises multinationales.

---

<sup>4</sup> En collaboration avec la CSI, huit organisations syndicales de pays membres du Partenariat transpacifique ont produit une déclaration sur la négociation en cours. Les huit organisations sont : l'Australian Council of Trade Unions (ACTU- Australie), la Central Unitaria de Trabajadores (CUT-Chili), le Malaysian Trades Union Congress (MTUC-Malaisie), le New Zealand Council of Trade Unions (NZCTU- Nouvelle Zélande), la Central Unitaria de Trabajadores (CUT-Pérou), la Confederación General de Trabajadores de Perú (CGTP- Pérou), le National Trade Union Congress (NTUC-Singapour) et le Congress of Industrial Organizations (AFL-CIO – États-Unis). Cette déclaration est disponible à l'adresse suivante : <http://www.ituc-csi.org/labor-declaration-on-the.10077.html>

<sup>5</sup> Sinclair, Scott, *NAFTA Chapter 11 Investor-State Disputes*, Centre canadien de politiques alternatives, octobre 2010.

### ***Les marchés publics***

Les marchés publics, c'est-à-dire les achats de biens ou de services par des entités gouvernementales, sont des leviers d'intervention importants. Ils permettent, entre autres, de soutenir des collectivités et l'emploi local en imposant des exigences de contenu ou en favorisant les petites et moyennes entreprises nationales. Dans certains cas, les contrats d'approvisionnement des organismes publics peuvent être conditionnels à des objectifs sociaux ou environnementaux jugés importants par la population.

Les marchés publics sont convoités par plusieurs grandes entreprises, et font l'objet de négociation à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ainsi que dans les négociations bilatérales ou régionales. Pour la CSN, le gouvernement doit s'assurer que l'ensemble des paliers gouvernementaux (provinciaux, municipaux, territoires) conserve la possibilité d'utiliser les fonds publics pour soutenir le développement économique et social.

### ***Les services***

La libéralisation des échanges de services occupe de plus en plus de place dans les négociations commerciales. Afin de faciliter la prestation de services par des fournisseurs étrangers, les accords encouragent l'assouplissement des règles et des réglementations. Or, ces assouplissements peuvent avoir pour effet de limiter l'accès à certaines catégories plus vulnérables de la population qui dépendent de services abordables. Le gouvernement doit faire preuve de la plus grande vigilance à cet égard.

Pour la CSN, il est primordial d'exclure les services publics essentiels de cet accord comme la santé, l'éducation, les services sociaux, les services de garde, les services d'emplois, les services postaux, l'eau ou l'électricité.

Par ailleurs, la CSN demande au gouvernement canadien d'abandonner la méthode de la liste négative et de favoriser le recours à la liste positive. La méthode de la liste positive, qui énumère les secteurs promis à l'ouverture, a plusieurs avantages dont celui très important de prévenir la libéralisation automatique de services qui n'existent pas au moment où l'accord est négocié. Elle permet aussi de conserver un pouvoir de réglementation dans l'intérêt public.

### ***L'environnement***

La protection de l'environnement doit être au cœur de l'action gouvernementale. Aucune disposition ne devrait limiter les marges de manœuvre à cet égard.

### ***La politique agricole***

Nous savons que plusieurs pays membres du PTP ont d'importantes réserves sur le système canadien de la gestion de l'offre. Or, ce système est essentiel à la survie et à la pérennité des activités de plusieurs agriculteurs, mais aussi de transformateurs au Québec. Nous demandons un engagement ferme du gouvernement du Canada de protéger le secteur agricole. La gestion de l'offre doit être soustraite des négociations.

### ***Le droit du travail***

Nous savons très bien qu'il ne suffit pas d'être membre de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de s'être engagé à respecter les huit conventions fondamentales du travail pour que cela se reflète dans les lois du travail et dans leur mise en œuvre. Plusieurs des pays prenant part à la négociation sur le PTP sont d'ailleurs bien loin du compte, comme nous l'avons souligné précédemment. Le Canada ne prêche pas non plus par l'exemple, lui qui refuse toujours de ratifier l'ensemble des conventions fondamentales. Par ailleurs, le non-respect du droit du travail international ou le maintien de conditions de travail dégradées ne doivent pas être utilisés comme des avantages comparatifs pour attirer les investisseurs ou mousser les exportations.

Pour la CSN, les accords commerciaux signés par le Canada doivent engager les parties à la ratification, au respect et à l'application des huit conventions fondamentales de l'OIT. Cet engagement doit se traduire dans des lois, des règlements et des pratiques.

Un engagement envers l'Agenda pour le travail décent devrait aussi y être mentionné pour élargir à d'autres enjeux et droits, tels que la santé et la sécurité, la rémunération, les heures de travail ou les droits des travailleurs migrants.

Les dispositions sur le travail doivent faire l'objet d'un chapitre de l'accord et prévoir un mécanisme de règlement des différends assortis de pénalités financières en cas de non-conformité aux recommandations.

Des mécanismes de coopération sur le travail devraient aussi être mis en place afin de s'assurer que tous les membres de cet accord améliorent leurs pratiques en matière de traitement des travailleuses et travailleurs, et leur respect des droits du travail.

## **Conclusion**

La finalité des négociations commerciales ne doit pas être l'élimination des règles et l'ouverture à tout prix. Elles doivent être un instrument au service d'objectifs sociaux-économiques englobants comme la réalisation du plein emploi, la justice et l'équité ainsi que le développement durable. Le projet de Partenariat transpacifique (PTP) aura des effets déterminants sur notre société parce qu'il comporte des dispositions spécifiques sur le secteur des services, les investissements, les marchés publics, les droits de propriétés intellectuelles, l'agriculture et le droit du travail. Si le gouvernement canadien est convaincu des effets positifs des accords de partenariat économique qu'ils souhaitent conclure avec l'Union européenne et éventuellement avec des pays de la région Asie-Pacifique, il n'a aucune raison de ne pas engager un débat public ouvert. Il doit aussi renforcer le pouvoir du Parlement afin que le contenu des échanges et les enjeux soient démocratiquement discutés. Nous ne le répéterons jamais assez : ces négociations ne concernent pas que les gens d'affaires.